

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION

1



RÉSERVATION ET RÈGLEMENT

Toute demande de réservation est considérée comme ferme et confirmée uniquement après le versement d'un acompte correspondant à **50 %** du montant total du séjour. Sans le règlement de cet acompte dans le délai communiqué lors de la pré-réservation, la réservation n'est pas prise en compte et la disponibilité de la chambre ne peut plus être garantie.

Le solde du séjour est à **régler intégralement à l'arrivée** du client (lors du check-in).

2



ANNULATION ET MODIFICATION

Toute annulation doit être notifiée par écrit (e-mail). Le barème suivant s'applique en fonction de la date de réception de l'annulation :

- **Plus de 7 jours avant la date d'arrivée** (soit avant 12h00, heure locale, le 7ème jour précédant le check-in) : L'acompte versé est intégralement remboursé au client, quel que soit le motif.
- **Moins de 7 jours avant la date d'arrivée** (soit après 12h00, heure locale, le 7ème jour précédant le check-in) : Aucun remboursement ne sera effectué. L'acompte est conservé par l'établissement.



Toutefois, à la discrétion exclusive de la direction et selon les circonstances, un avoir d'un montant équivalent à **50 %** de l'acompte versé pourra être accordé. Cet avoir, nominatif et non remboursable, sera valable pendant une durée stricte de **3 mois** pour une future réservation (selon disponibilités). Passé ce délai, l'avoir sera définitivement perdu.

3



DÉPART ANTICIPÉ (SÉJOUR ÉCOURTÉ)

En cas de départ anticipé du client en cours de séjour, la **totalité des nuitées** initialement réservées **reste due** à l'établissement. Aucun remboursement, réduction ou avoir ne sera accordé pour les nuits non consommées.

4



NON-PRÉSENTATION (NO-SHOW)

En cas de non-présentation du client le jour prévu de l'arrivée sans annulation écrite préalable, la réservation est automatiquement annulée. L'acompte versé reste **définitivement acquis** à l'établissement et aucun avoir ne sera émis.

5



CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de circonstances exceptionnelles et imprévisibles (catastrophes naturelles, restrictions officielles de déplacement), empêchant strictement l'exécution du séjour, l'établissement s'engage à proposer le report gratuit de la réservation ou un avoir d'une valeur de **100 %** des sommes versées, valable pour une durée de **6 mois**.



Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière de la présente politique.

Le client
(Mention Lu et Approuvé)